Soutenir l'autonomie : le bilan des citoyens intégrés aux travaux

PARTICIPATION CITOYENNE PUBLIÉE LE 03/04/2024

Saisine liée : SOUTENIR L'AUTONOMIE : LES BESOINS ET LEURS FINANCEMENTS

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

« C'est l'aboutissement d'un grand défi, à plusieurs niveaux : celui d'intégrer des citoyens à part entière dans une commission de travail et d'aborder un sujet qui est complexe et qui dès le départ, on pouvait considérer qu'il ne ferait pas l'unanimité. » pour Martine Vignau (Groupe UNSA), rapporteure de l'avis du CESE.

Pour la première fois des citoyennes et des citoyens tirés au sort ont été intégrés au sein d'une Commission permanente du CESE. Ils sont 15, de tous âges, zone géographique et milieu social à avoir rejoint les conseillères et conseillers de la Commission Affaires sociales et santé, en charge des travaux sur le financement de la perte d'autonomie.

> *« Je suis très fière d'avoir participé à cet avis, tout particulièrement parce que je suis touchée et ma famille aussi. Le fait d'avoir été intégrés complètement, à tous les débats et à la fin, c'est ce que j'ai trouvé vraiment intéressant. » explique Sandy, citoyenne ayant intégré la commission*

Le vieillissement est un défi sociétal qui dépasse le seul cadre de la santé. Pour répondre au risque de la perte d'autonomie auquel sera confronté l'ensemble de la population : une 5ème branche de la Sécurité sociale a été créée en 2021, portée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Tout l'enjeu de l'avis est d'identifier les besoins pour soutenir l'autonomie et leurs financements.

Pour Thierry qui a également intégré la Commission comme citoyen tirée au sort :

> *« C'est une très grande aventure humaine. Et puis surtout, se sentir utile. Utile pour la société, pour un sujet qui touche nos anciens, qui va bientôt nous toucher nous et qui touchera nos enfants plus tard. »*

En effet, 2,2 millions de Françaises et de Français seront en 2050 en situation de perte d’autonomie (contre 1,3 million en 2020). Avec cet avis, le CESE, détermine différentes pistes d’actions comme l’élaboration d’une loi de programmation pluriannuelle relative à la perte d’autonomie, la limitation du reste à charge pour les personnes et leurs familles… et beaucoup d’autres qui sont disponible dans le texte adopté.

Retour en images sur la séance plénière :






































cese
Conseil économique
social et
environnemental


















Intervention de
Fadila KHATTABI
Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités, chargée des Personnes âgée
et des Personnes handicapées








NC DU GOUVERNEMENT ET DU PARLEMENT
SOUTENIR L'AUTONOMIE








Piste 7 : la mobilisation des transmissions de patrimoine par une plus grande progressivité du barème des droits de mutation à titre gratuit.
Piste 8 : la mise en place d'une redevance sur les bénéfices des Ehpad privés lucratifs.
Piste 9: la création d'une assurance dépendance.
Piste 10 : Encourager le « viager mutualisé ».


CONCLUSION
cese






Catherine VAUTRIN
Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités




















INTERVENTIONS DES GROUPES



18	Non-inscrits	Mme Corine BEAUFILS	Tribune orateur
19	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	M. Helno EYRIEY	Tribune orateur






Tribune orateur
M. Heino EYRIEY
Tribune orateur



























Crédits photo : Katrin Baumann / CESE

Pour en savoir plus sur les travaux du CESE "Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements": cliquer ici .

© - copyright CESE - Octobre 2026